

REGLEMENT FONCTIONNEMENT SECTEUR JEUNES 2020/2021

Préambule

Le secteur Jeunes est avant tout un lieu de socialisation et de découverte ouvert aux jeunes âgés de 11 à 17 ans. C'est aussi un lieu d'échange et de rencontre, de loisirs et d'accompagnement de projets ; ouvert à tous et dans le respect de chaque individu sans distinction d'origine, de religion ou du milieu social dans lequel il évolue.

Il a pour but de les accompagner vers l'âge adulte en lien étroit avec leurs parents.

Fonctionnement :

Le secteur Jeunes accueille les jeunes à partir de 11 ans dès lors qu'ils sont en 6^{ème} au collège jusqu'à leurs 17 ans. Il est ouvert tout au long de l'année et propose diverses activités telles que :

- Accueil Collectif de Mineurs (ACM) 11/13 ans et 14/17 ans
- CLAS (Ateliers d'Accompagnement à la Scolarité Secondaire)
- Séjours 11/13 ans et 14/17 ans
- Chantiers jeunes 14/16 ans

Horaires et lieux d'accueil :

Activités	Périscolaire	Vacances scolaires	Lieux d'accueil à Oullins
ACM 11/13 ans	Mercredi : 13h30 – 17h Samedi : après-midi Journée Soirée	<i>Du lundi au vendredi :</i> 10h – 12h et 13h30 – 17h30. <i>Soirées :</i> 13h30 – 17h30 / 19h30 – 22h. <i>Sorties à la journée :</i> 8h30 – 18h. <i>Séjours : en fonction des projets mis en place.</i>	<i>Pôle petite enfance :</i> 11 rue de la Convention <i>L'appartement :</i> place de la Convention <i>Pôle Associatif Edmond Chopin :</i> 1 rue Louis Normand
ACM 14/17 ans	Vendredi : 18h – 20h. Samedi : après-midi Journée Soirée	<i>Du lundi au vendredi :</i> 10h – 12h / 14h – 18h. <i>Soirées :</i> 19h – 23h <i>Sorties à la journée :</i> 8h30 – 18h <i>Chantiers :</i> 9h – 14h <i>Séjours : en fonction des projets mis en place.</i>	Centre social Moreaud 91 rue de la République
CLAS – Saulaie	Mardi / jeudi : 18h00 – 19h00		L'appartement.

Ces horaires peuvent varier selon certaines activités, veuillez consulter le programme et les tableaux d'affichage.

Les jeunes sont sous notre responsabilité de l'ouverture à la fermeture du centre. Dans le cas où le jeune doit quitter l'accueil avant la fermeture (causes : activités sportives, rdv médical,...), les parents devront en informer les animateurs. Pour les jeunes qui n'ont pas d'autorisation de rentrer seuls, les parents pourront les récupérer entre 17h et 17h30. Pour les 14/17 ans, hors temps d'activité, les horaires d'arrivée et de départ sont libres (45 min de temps de présence obligatoire).

Les inscriptions :

Avoir une adhésion à jour et un dossier administratif complet (fiche sanitaire, autorisations). Sans ces documents au complet, nous ne pourrions accueillir le jeune.

Elles se font auprès des secrétaires d'accueil aux centres socioculturel de Moreaud et de la Saulaie. Lors des périodes de fermeture de la structure elles se feront auprès des animateurs.

Responsabilités :

Nous associons les jeunes aux décisions qui concernent la vie collective (utilisation du matériel, rangement, attitude, etc...). Cependant, pour garantir la sécurité de chacun, nous ne pourrions tolérer :

- La violence physique ou verbale
- La dégradation (matériel, biens,...) et /ou le vol
- Le harcèlement et / ou l'humiliation
- Le racisme et / ou la discrimination.

Tabagisme / Alcool / Objets dangereux : Conformément à la loi il est formellement interdit :

- de fumer dans les locaux publics
- d'introduire et / ou de consommer des produits stupéfiants
- d'introduire et / ou de consommer de l'alcool
- d'introduire et / ou de détenir des objets dangereux et / ou portant atteinte à la moralité.

Sanction :

Tout manquement au respect des règles des accueils peut entraîner selon la gravité des faits, une sanction pouvant aller jusqu'au renvoi définitif du jeune. Dans ce cas, la décision finale sera prise avec l'équipe et la direction. L'équipe rencontrera la famille pour l'en informer. Le jeune ne sera plus accueilli tant que la famille n'aura pas été rencontrée. Toute exclusion sur une activité/journée entamée sera due.

Consignes pratiques :

En fonction de l'activité pratiquée, le jeune doit avoir une tenue adaptée. Dans le cas contraire, les animateurs refuseront de prendre le jeune après en avoir informé les parents (aucun remboursement ne sera possible).

Attention : les objets de valeurs sont fortement déconseillés et restent sous la responsabilité du jeune. La structure décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Participation financière :

L'ACSO est une association loi 1901. En vous acquittant de la cotisation annuelle (année scolaire), vous adhérez par conséquent, aux valeurs de la structure.

Tarifs	Annuel de septembre à août	A partir du mois de mars jusqu'à fin août
Adhésion	12€ familiale	6€ familiale
Pass'ados	6€ (individuel) 9€ (fratrie)	3€ (individuel) 6€ (fratrie)

En fonction des activités une tarification au quotient sera appliquée :

Tarif A : >650 - **Tarif B** : <651

Absences, retard ou maladie :

Toute absence doit être signalée le plus tôt possible auprès des secrétaires (au mois d'août auprès des animateurs).

Attention : les annulations devront être prévues au minimum 48h à l'avance, ou être justifiées par un certificat médical, à fournir au plus tard 1 semaine après l'absence. Pas de remboursement, seul un avoir sera possible. De plus, toute inscription de dernière minute pour une activité, ne pourra se faire après 15h la veille de celle-ci.

Documents à fournir :

Vaccinations à jour.

Dernière notification CAF ou numéro allocataire.